

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 5 FEVRIER 2019

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 05/02/2019.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 17
- Membres excusés : 2
- Membres absents : 9

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaire de séance	Vanessa CAMPANILE	Professeure

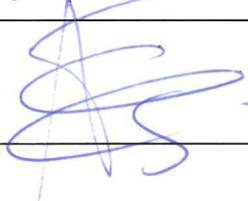
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2019

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présent	Absents	Excusés	
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :					
- Chef d'établissement : M. TOUJAS Jean-Philippe		X			
- Adjoint chef d'établissement : M. PRINCIPIANO		X			
- Chef des travaux : M. STARON			X		
- Gestionnaire : M^{me} BEAUMONT		X			
PERSONNALITÉS :					
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Hélène RIGAL	X			
	Jean-Pierre COLIN/M. GHARBI		X		
- de TPM :	Fabiola CASAGRANDE	X			
	Suppléante : Sylvie MAHIEU				
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI	X			
- qualifiée :	Régine AGUILLON	X			
	Jean-Louis ANTONINI		X		
PROFESSEURS					
	Sandrine BARBERO	X			
	Marielle DURAND			X	
	Saphyra SAID	X			
	Matthieu BLONDY	X			
	Muriel SANTINACCI	X			
	Vanessa CAMPANILE	X			
	Claire GARCIA				
	Suppléants :	Sophie BARRA	X		
		Laurence FRATCZAK			
		Iris FERANDI			
		Laetitia OUCHERIF			
		Marjorie OCCELLI			
		Arnaud MONTFORT			
		Alisson CARVAT			
AGENTS TOS					
Suppléants :					
Parents d'élèves					
	Isabelle BOUIS	X			
	Fabrice BOREL	X			
	Beatrice AVOSSA	X			
	Morgane PARDOSSI		X		
	Jessica GACHOTTE	X			
Suppléants :	Marina DELPLANQUE				
	Patricia PARAY				
	Louise GOMEZ				
	Isabelle DEVILLERS				
	Christophe CIRAVEGNA				
- élèves :	Arthur FLAGET			X	
	Salah CHABOUHA		X		
	Melissa ABOUDOU		X		
	Maria SAIHY		X		
	Paul COQUET		X		
	Suppléants :	Clarence M'BAYE			
		Louis GUYOT			
		Laura BOSCO			
Marine CARPENTIER					
	Quentin BASSERY				

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation de PV du CA du 17 décembre 2018	1		4
2	DGH	3		4
3	Campagne taxe d'apprentissage	1		6
4	Cordées de la Réussite	1		7
5	Convention Transports	1		7
6	Contrats et conventions	1		7
7	Questions diverses :			
	1. Soutien français 2019	1		8
	2. Point article presse	1		8
	ANNEXE : Tableau DGH	2		9
TOTAL nombre de pages :		11	Annexes : à partir de la page	

Six-Fours-Les-Plages le 07/02/2019

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du secrétaire de séance</i>
	

Chapitre : 1

Approbation PV du CA du 17 décembre 2019

le PV du conseil d'administration du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité

<u>Vote</u> : UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N°</u> :
---------------------------------------	----------	--------------	--------------------------

Chapitre : 2

DGH

A-Première recommandation ministérielle : la répartition des horaires

M.TOUJAS précise, en guise d'introduction, que le conseil d'administration de ce soir vote la **répartition** intelligente de l'enveloppe donnée et non **la taille** de l'enveloppe. Puis, il explique le cheminement et l'aboutissement de cette répartition de cette DGH ; concertations avec les coordonnateurs de discipline, présentation au conseil pédagogique du lundi 28 janvier 2019, un avis favorable a été donné puis la commission permanente du jeudi 31 janvier 2019 a émis un avis positif sur cette dite répartition de la DGH.

M.TOUJAS poursuit en définissant un choix d'établissement, qui est singulier, celui de privilégier le dédoublement afin d'avoir des classes moins chargées et un meilleur enseignement. M.TOUJAS rappelle le principe de la transformation des HSA en HSE. Cette transformation permet d'avoir 135,5 heures pour dédoubler les classes. Le professeur prend sur lui de n'être payé que 2/3 de l'année. Le proviseur passe en revue les différents chiffres encadrés dans le tableau et fait remarquer un reliquat de 7 HSA dédié aux projets. M.TOUJAS fait remarquer que ce système de paiement en HSE est lissé sur l'ensemble des collègues et non sur une discipline afin d'arriver à un équilibre sur l'ensemble des disciplines. Le chef d'établissement souligne que le dédoublement à partir de 19 élèves, comme le prévoit les textes officiels, n'est pas applicable vu la DGH que nous avons.

B-Deuxième recommandation ministérielle : l'enveloppe heure poste (moyen en personnel)

On passe de 30 à 20 élèves en GA, ce qui induit une perte de 12 heures de cours, ainsi que la perte d'un poste. Mme SERGENT ayant demandé une reconversion comme CPE ayant de fortes chances d'aboutir, et l'équipe Vente ayant basculé des heures supplémentaires de la Vente vers la GA, le poste de Mme Le Bas peut être sauvegardé l'année prochaine, et vraisemblablement les années suivantes. Mme Le Bas a subi, déjà, une mesure de carte scolaire pour venir à la Coudoulière.

M.TOUJAS continue d'expliquer le tableau de répartition en évoquant :

- le remplacement d'un BMP de 18 heures en lettres-histoire par un BMP de 9 heures.
- Il annonce la suppression de l'allemand qui était calculé en HP (heure poste) et non en HSA pour 4 élèves

sur 3 niveaux. Cette organisation n'était pas convenable pour les élèves.

-Par ailleurs, le projet de récupération de ces élèves (qui ont fait allemand) en italien, vont avoir 2 heures supplémentaires toutes les semaines dans leur emploi du temps, en plus, des cours d'italiens normaux. La professeure d'italien était, avec la transformation de la voie professionnelle en sous service, avec ce projet, elle effectuera son service complet, plus une HSA.

-perte d'un BMP de 15 heures en anglais.

-création d'un BMP de 4 heures en espagnol (le professeure d'espagnol avait énormément d'heures supplémentaires et des classes entre 27 et 31 élèves). Cette situation n'était plus acceptable.

-BMP de 10 heures en GITC

-concernant la ligne « Mécanique », le nombre d'heures supplémentaires est dû au 3 BMP. M.TOUJAS fait le choix de ne pas créer de poste en MVP sachant que l'avenir de cette section est aléatoire, et qu'un poste créé pourrait faire l'objet d'une carte scolaire l'année d'après.

-9 heures de BMP en enseignements artistiques et arts plastiques.

-BMP de 10 heures en esthétique cosmétique plus 9 heures de compensation de service du remplacement de Mme ONIS. C'est un montage qui permet de garder Mme ZURLETTI qui enseigne depuis 4 ans dans notre établissement et qui donne entièrement satisfaction.

M. BLONDY intervient en disant qu'il y aura une motion. Il dit : « c'est dommage de perdre 5 postes de BMP »il poursuit en insistant sur le fait que la DGH n'est pas suffisante.

M.BOREL interpelle l'assemblée sur le volume horaire en sport qui selon lui « explose ». M.TOUJAS rétorque deux arguments, tout d'abord, une contrainte d'installations sportives déportées et deuxièmement une contrainte d'heure, la réforme de la voie professionnelle (créneaux des 1h30 et 3h). On a fait le choix de répartir de la façon suivante, classes de première 4h (sur les deux cycles) et 2 heures en terminale.

M.TOUJAS met en relief, le fait que les 1/2heures dans la grille horaire n'existent pas, par conséquent, les emplois du temps vont avoir tendance à se complexifier et à être moins « jolis » que ce qu'ils étaient cette année.

-les points bleus font référence à l'euro.

-1 h projet d'italien pour compenser

-1h de chevauchement en biotechnologie pour passer le relais

-2h de DNL pour projet européen en esthétique

-2h en gestion administration pour la coloration comptable dans le but de poursuite d'étude en BTS.

-1h projet euro mode.

-1h projet pour la professeure documentaliste par soucis d'équité pour deux pistes de projets : E3D et projet nutrition. Par conséquent ce professeur aura 1 IMP au titre de la culture et 1HSA pour les projets. La proposition du proviseur acceptée à l'unanimité.

Cette répartition a été acceptée avec deux absentions

Lecture de la motion par M. BLONDY. Cette motion est contre la dotation globale qu'il qualifie d'opaque, il poursuit en mettre en exergue le fait que nous perdons 200 heures soit un trimestre sur 3 ans. A la demande des délégués des parents d'élève, cette motion est améliorée. Une fois cette amélioration faite, elle est co-signée par les délégués des parents d'élèves et par les élus de la Mairie.

Vote :

Pour : **15** Contre : Abstention : **2**

Actes N° : 34

MOTION du 05 /02 /2019

« Le ministère persiste à vouloir mener de nombreuses contre-réformes dans l'Education porteuses de régression sociale pour les élèves et les personnels (réforme des lycées, liberté d'expression menacée, liberté pédagogique restreinte dans le premier degré...). Depuis les premières annonces, la réforme est majoritairement rejetée par les personnels, car profondément destructrice de la voie professionnelle et inégalitaire pour les élèves.

De surcroît, le ministère veut nous imposer cette réforme sans véritable concertation avec les représentants des personnels.

Par ailleurs, la mise en place de cette réforme reste opaque : Quelles sont les contenus des formations ? Quelles sont les nouveaux programmes ? Comment organiser la co-intervention ? Autant de questions sans réponse aujourd'hui.

En CAP et en BAC PRO, les nouvelles grilles horaires, très largement rejetées par le conseil supérieur de l'éducation, présentent une baisse conséquente des heures d'enseignements. Globalement, les élèves perdent environ un trimestre de cours sur l'ensemble du cursus. Toutes les disciplines sont touchées. Le français et les mathématiques sont victimes d'une conception très utilitariste par leur pratique en co-intervention avec l'enseignement professionnel. Pourquoi acquérir des connaissances historiques, littéraires et une culture scientifique quand le but est de former une main d'œuvre directement employable ? Et avec Parcoursup cela va réduire les possibilités de poursuites d'études, qui sont déjà faibles aujourd'hui....

Cette réforme n'a en fait qu'un seul et véritable objectif, la suppression massive des postes d'enseignants (5 à l'heure actuelle), en faisant fi de l'intérêt des élèves et de leurs familles.

La répartition qui découle de ces suppressions de moyens est lourde de conséquences : elle conduit à mettre en concurrence les disciplines, les actions pédagogiques et éducatives entre elles.

En quoi cette détérioration va-t-elle améliorer le fonctionnement du service public ?

Notre ambition pour la jeunesse et notre conception du service public d'éducation sont tout autre.

C'est pourquoi les représentants des enseignants, des parents d'élèves et les élus présents au CA du LP de La Coudoulière du 05/02/2019 se prononcent contre le volume insuffisant de la dotation globale horaire dévolue à l'établissement pour la rentrée 2019-2020, et exigent le maintien de tous les postes d'enseignants pour couvrir l'ensemble des besoins indispensables à notre établissement. »

Chapitre : 3

Campagne de Taxe d'Apprentissage

M.TOUJAS insiste sur le fait que la campagne sur la taxe d'apprentissage est l'affaire de tous, que 1000 courriers ont été envoyés vers des entreprises susceptibles de nous verser la TA.

M.TOUJAS, à titre personnel a envoyé 100 emails à des chefs d'entreprise. M.TOUJAS évoque une diminution de 15000€ de la subvention région. Notre établissement a besoin de renouveler son matériel qui coûte cher, pour compenser, on a besoin de faire rentrer de la TA.

Cette taxe est vitale pour notre établissement renchérit le Proviseur. Il faut inonder les entreprises afin que les chefs d'entreprise imposent à leur comptable de nous verser cette TA.

Grâce à la campagne de TA menée l'année dernière la TA est passée de 29000 euros à 50000 euros. M.TOUJAS précise qu'il s'engage à faire travailler des entreprises locales, dans tous les contrats, achats, le critère local est privilégié.

Chapitre : 4

Convention Cordées de la Réussite

-convention d'organisation passées entre le lycée Dumont d'Urville et le Lycée LA Coudoulière afin de donner à nos élèves le goût d'aller en BTS.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 31

Chapitre : 5

Convention Transports

La Mairie de Six-Fours met à disposition des bus, M. TOUJAS vante les mérites de cette initiative qui permet à l'établissement de faire 5 sorties en bus pendant l'année. L'établissement ne paye que les frais d'essence, le péage, repas et hébergement du chauffeur par virement administratif.

M. le Maire est vivement remercié.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 32

Chapitre : 6 **Questions diverses**

1) Soutien français

Soutien en français (élèves nécessitant une mise à niveau et les primo-arrivants FLE dispensé par Mme GONNELAZ).

<u>Vote :</u> UNANIMITE Pour : Contre : Abstention	<u>Acte N° :</u> 30
:	

2) Point article de presse

M.TOUJAS souhaite faire un point d'information au sujet de l'article de presse et de la « bombe artisanale ». Il souligne le fait qu'il est complètement solidaire des collègues Mme SAID et Mme GONNELAZ, celle-ci a subi un œdème pulmonaire suite à une réaction allergique des substances inhalées. L'ensemble du conseil d'administration lui présente sa plus grande compassion. L'acte aurait pu être dramatique. Le CA s'achève sur une interrogation que fait Monsieur le Proviseur : « comment peut-on éviter que deux jeunes qui parcourent YouTube, puissent arriver à fabriquer un engin explosif. »

